



Anael finance ws Comptabilité générale - Paramétrage CG

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 10, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Les comptes généraux	7
Paramétrage	7
Onglet “Compte général”	8
Onglet “Axes analytiques »	13
Onglet “Axes reporting”	14
Bouton ‘ Natures autorisées’	15
Bouton ‘Bloc-notes”	16

À propos de ce manuel

Le but de ce document est de détailler tous les paramètres entrant dans la constitution d'un compte général, CG simple ou CG centralisateur de tiers ou CG suivi en analytique.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael finance WS

Périmètre du document

V4R5

Pré-requis

Documents liés

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Oct. 2013	Brigitte Quevedo	Création

Version	Date	Auteur	Contenu

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Paramétrage

Le paramétrage des comptes généraux est une étape importante dans la mise en place de la comptabilité d'une société dans Anael. En effet, il contient l'essentiel des règles concernant les imputations à saisir, les contrôles à effectuer et par conséquent la capacité de restituer les informations attendues par les utilisateurs.

Selon l'organisation de la société du groupe, la décision de créer ou pas une société modèle et la gestion d'accès des tables à la société modèle ou à la société d'exploitation est prise en amont lors de l'analyse d'implantation.

Ce document décrit donc le paramétrage des comptes généraux, d'une façon générale, indépendamment des décisions prises en amont quant à la codification de l'auxiliaire, de l'analytique, de la longueur des codes CG, des modules acquis, etc.

Le paramétrage du plan comptable se fait après celui des paramètres qui doivent être associés aux comptes (code auxiliaire, code TVA, ...).

Le compte se paramètre au moyen des 3 onglets suivants

- Compte général
- Axes analytiques
- Axes reporting

Deux boutons permettent de paramétrer

- Les natures autorisées par compte général
- Le bloc-notes du compte général

Les comptes généraux sont paramétrés par société et stockés dans la table FPCPTGENE.

Onglet "Compte général"

Comptes généraux

Compte général | Axes analytiques | Axes reporting | Gestion

Compte général

Libellé long

Libellé court

Date d'ouverture

Date fermeture

Auxiliaire par défaut

Prise en compte pour le chiffre d'affaires

Nature du compte

Code de TVA

Nature de TVA

Type de TVA

Compte de TVA à déclarer

Table de répartition analytique

Nature DAS2

Niveau de confidentialité

Compte auxiliairisé

Auxiliaire forçable

Compte lettré

Imputation analytique

RAN CG en détail

Compte assujetti à TVA

Répartition analytique à la saisie

Code table modifiable

Compte d'honoraire

Suivi par code flux

Charge/Produit constaté d'avance

Saisie date de validité obligatoire

- Société
 - Alimenté avec le code de la société de l'environnement
 - Zone protégée
- Compte général
 - 8 car.maxi – Renseigner le n° du compte en respectant la codification du PCG (Plan Comptable Général) pour répondre aux exigences de l'administration en matière de contrôles fiscaux.
- Libellé long
 - 50 car. Maxi – obligatoire – renseigner le libellé du compte tel que prévu au PCG. C'est le libellé imprimé dans la plupart des éditions et dans le fichier fiscal des écritures comptables
- Libellé court
 - 20 car. Maxi – obligatoire – renseigné par défaut avec les 20 premiers caractères du libellé long. C'est le libellé affiché dans la plupart des consultations
- Date d'ouverture
 - Obligatoire - Renseigner la date sous la forme Jour/mois/année. Impossible de valider la saisie de ce compte sur une pièce dont la date comptable est inférieure à cette date.
- Date de fermeture
 - Facultative – si renseignée, Impossible de valider la saisie de ce compte sur une pièce dont la date comptable est supérieure à cette date.
- Compte auxiliaisé
 - Case à cocher. Si elle est cochée, l'imputation d'un tiers sera obligatoire en saisie d'une ligne sur ce compte général
 - Interdiction de cocher cette case sur les comptes de TVA à justifier et de TVA à déclarer (voir Nature de TVA plus bas)
- Auxiliaire par défaut
 - Zone accessible si le compte est auxiliaisé - Facultative mais vivement conseillée pour que ce code soit automatiquement alimenté à la saisie de ce compte
- Auxiliaire forçable
 - case accessible si le compte est auxiliaisé – éviter de cocher cette case ainsi il sera impossible d'imputer des auxiliaires différents sur le compte et les contrôles CG/auxiliaire seront facilités.
- Compte lettré
 - Case à cocher pour lettrer le compte. Ce paramètre est géré en lettrage des comptes généraux et dans les RAN de comptabilité générale. En effet, quand le compte est lettrable, les reports à nouveau sont effectués en reconduisant sur N+1 les écritures non lettrées/soldées des comptes à la fin de l'exercice N.
 - Par convention, tous les comptes auxiliaires sont réputés 'lettrés' sans qu'il soit nécessaire de cocher cette case.
 - Cette case doit être cochée sur les comptes de TVA à justifier et de TVA à déclarer (voir nature de TVA)

- Imputation analytique
 - Case à cocher si la société gère l'analytique et que le compte est suivi en analytique. Si tel est le cas, il faudra cocher les axes gérés dans l'onglet 'axes analytiques'.
 - Si la case est cochée et que les paramètres analytiques de la société le prévoient, le bouton 'natures autorisées par CG' devient accessible.
- Prise en compte pour le chiffre d'affaires
 - Laisser à blanc si pas de gestion du chiffre d'affaires sinon renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box selon que le compte doit être pris pour calculer le chiffre d'affaires TTC et/ou HT
 - Ne pas prendre en compte
 - Chiffre d'affaires TTC
 - Chiffre d'affaires HT
- RAN CG détail
 - Paramètre pris en compte dans les RAN de comptabilité générale. Case à cocher pour reporter le détail des écritures de l'exercice N sur l'exercice N+1.
- Nature du compte
 - Obligatoire, renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box
 - '1' : Compte de bilan
 - '2' : Compte Hors bilan
 - '3' : Compte de résultat

Les comptes de bilan font l'objet de RAN et les comptes de résultat interviennent dans la détermination du résultat lors des RAN
- Compte assujetti à la TVA
 - Facultatif – case à cocher
 - Cocher la case revient à qualifier le compte de CG de type HT et donc à obliger la saisie d'un code de TVA sur les lignes contenant ce CG dans les journaux d'achats et de ventes
 - Impossible de cocher la case sur un compte de TVA (racine de compte TVA)
- Code de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA.
 - Renseigner le code de TVA par défaut qui pourra être différent sur les lignes saisies ou sur les écritures à intégrer en comptabilité s'il répond aux divers contrôles
 - Facultatif sur les comptes assujettis à la TVA.
 - S'il est renseigné, il sera reconduit par défaut à la saisie des écritures sur ce compte et modifiable, sinon il devra être saisi
- Nature de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA. Renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box en fonction des modules activés dans le paramétrage de la société

	Code	Libellé
1	1	Déductible sur immo (s/débit)
2	2	Déductible sur autres B&S (s/débit)
3	3	Collectée(s/ débit)
4	4	TVA à payer
5	5	Autre
6	6	Collectée à justifier (s/encaiss.)
7	7	Collectée à déclarer (s/encaiss.)
8	8	Déductible à justifier (s/encaiss.)
9	9	Déductible à déclarer (s/encaiss.)

- Type de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA excepté TVA à payer - Renseigner le régime avec l'une des valeurs proposées en combo-box
 - '1' sur facture (s/débit)
 - '2' sur encaissement
- Compte de TVA à déclarer
 - Obligatoire sur les comptes de TVA à justifier.
 - Renseigner le compte de TVA à déclarer correspondant (à créer préalablement)
- Répartition analytique à la saisie
 - Case à cocher accessible si le compte est à 'imputation analytique'
 - Si la case est cochée, en saisie des écritures, la zone 'table de répartition' sera démasquée dans le tableur des imputations analytiques
- Table de répartition analytique
 - Zone accessible si la case 'répartition analytique' est cochée
 - Possibilité d'associer un code table (préalablement créée) pour alimentation dans le tableur des imputations analytiques à la saisie de ce compte
- Code table modifiable
 - Case accessible si la case 'répartition analytique' est cochée
 - Si le code 'table de répartition' est renseigné et que cette case n'est pas cochée, la table est prépositionnée dans le tableur de saisie analytique
 - Si le code 'table de répartition' est renseigné et que cette case est cochée, la table prépositionnée dans le tableur de saisie analytique sera modifiable pour remise à blanc ou saisie d'un autre code table
 - Si le code 'table de répartition' n'est pas renseigné, alors cette case doit être cochée
- Compte d'honoraire
 - Cocher les comptes entrant dans la déclaration DAS2 (honoraires, commissions, ...)
- Nature DAS2
 - Obligatoire si la case 'compte d'honoraire' est cochée, permet de déclarer le compte dans la rubrique adéquate lors de la déclaration DAS2

- Choisir parmi les valeurs proposées en combo-box

	Type	Suivant	Libellé	Fichier
1	AR	AR	AR - Autres rémun	45
2		C	C - Commissions	39
3		CO	CO - Courtages	40
4		DA	DA - Droits d'aute	43
5		DI	DI - Droits d'inven	44
6		H	H - Honoraires et	38
7		JP	JP - Jetons de pr	42
8		R	R - Ristournes	41
9	I	F	F - Allocation forf	46
10	I	P	P - Prise en charg	46
11	I	RI	R - Rembours. su	46
12	R	D	D - Dispense de r	48
13	R	RR	R - Taux réduit	48
14	T	DT	DA - TVA nette su	64
15	V	A	A - Autres avanta	47
16	V	L	L - Logement	47
17	V	N	N - Nourriture	47
18	V	T	T - Outils NTIC	47
19	V	V	V - Voiture	47

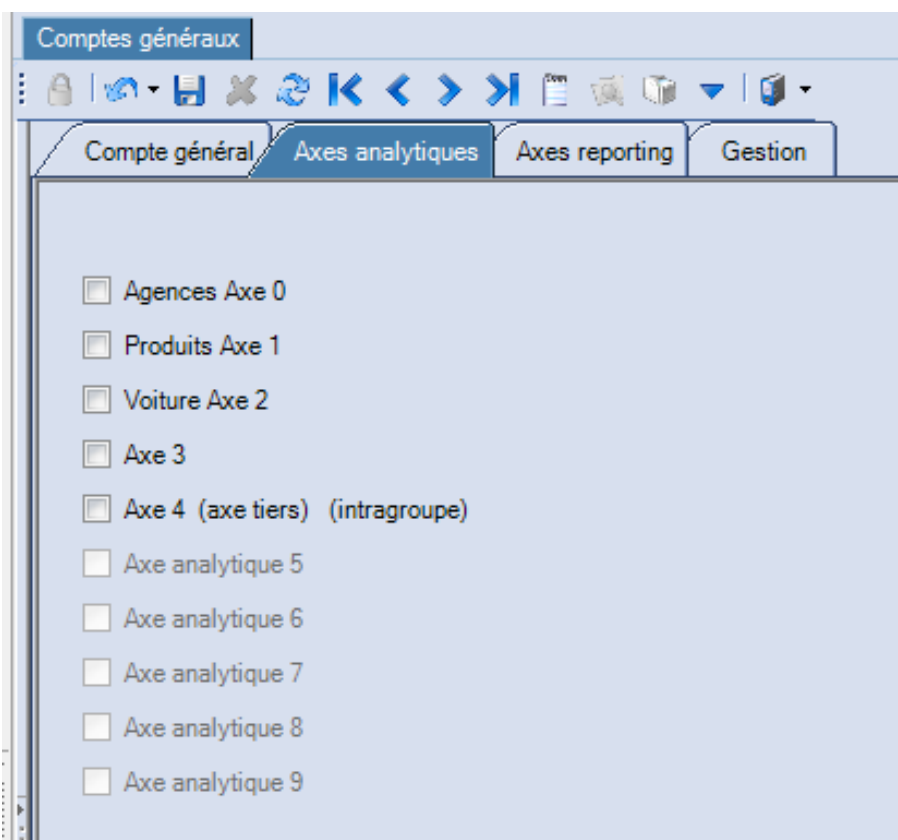
- Suivi par code flux
 - Cocher la case pour autoriser la saisie d'un code flux.
 - Le code flux est facultatif, sauf éventuellement en saisie des écritures par l'intermédiaire des guides de saisie. En effet, quand le guide (entête et/ou ligne) demande la saisie d'un code flux, celui-ci devient obligatoire sur les comptes suivi par code flux.
- Niveau de confidentialité
 - Zone protégée - Non gérée
- Charge/produit constaté d'avance
 - Zone accessible sur les CG de nature de compte '3 = résultat' – facultative
 - Information gérée dans le module des 'CCA – charges constatées d'avance'
 - Cocher la case pour avoir accès aux dates de début et de fin de validité de la charge (ou du produit)
- Saisie des dates de validité obligatoire
 - Facultatif - Quand la case précédente est cochée, la fenêtre permettant de saisir les dates début et fin de validité s'ouvre systématiquement à la saisie de ce CG.
 - Si cette case est cochée, l'utilisateur doit obligatoirement saisir les dates pour valider la fenêtre et poursuivre la saisie
 - Si cette case n'est pas cochée, l'utilisateur peut
 - Saisir des dates de validité, valider la fenêtre (avec les dates saisies) et poursuivre la saisie
 - Ne pas saisir de date de validité, valider la fenêtre pour poursuivre la saisie et les dates de validité sont alors automatiquement alimentées avec les dates de début et fin de la période comptable de la pièce.

Passer à l'onglet suivant ou cliquer sur 'Enregistrer' pour valider la création du CG.

Onglet «Axes analytiques »

La mise à jour de cet onglet est **obligatoire** pour valider un compte à imputation analytique.

Seuls les axes gérés dans la société, avec leur libellé, sont accessibles en mise à jour.



- Cocher les ou les axes à alimenter à la saisie de ce CG.

Remarque : Sauf cas particulier mis en évidence lors de l'analyse d'implantation, il est vivement conseillé de gérer le même nombre d'axes sur tous les CG à imputation analytique, au moins ceux pour lesquels il existe des croisements, pour assurer la cohérence des résultats.

Passer à l'onglet suivant ou cliquer sur 'Enregistrer' pour valider la création du CG.

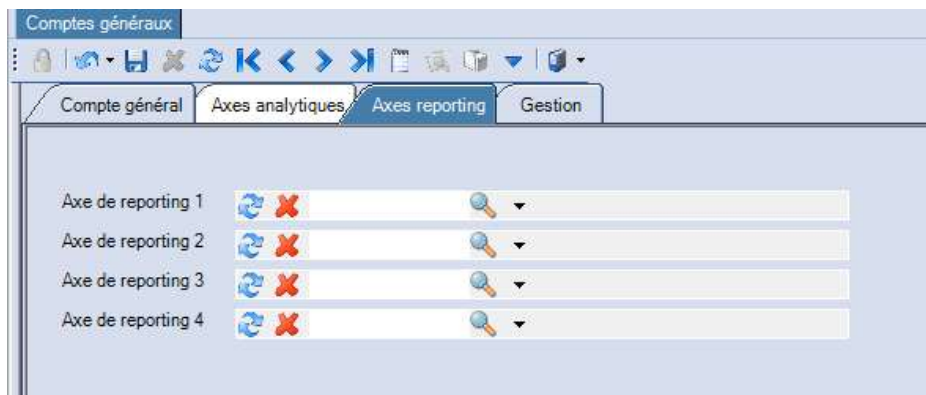
Onglet “Axes reporting”

Cet onglet est facultatif.

Les comptes de reporting sont exploités dans l’option ‘Edition des balances sur axes reporting’. Cette édition permet de restituer tout ou partie de la balance générale par N° de compte reporting et non plus par n° de compte général, soit 4 présentations différentes (une par axe de reporting).

Pour paramétrer les axes de reporting, il faut avoir créé préalablement les comptes de reporting nécessaires.

- Menu Paramétrer → Paramètres généraux → 4 options «Comptes axe reporting 1 à 4 » :
Les comptes ‘axe reporting’ sont constitués d’un code sur 10 car. et d’un libellé.



- Associer le n° de compte reporting par axe géré. Seuls les comptes ayant un axe de reporting sont pris en compte dans l’édition de la balance reporting.

Cliquer sur ‘Enregistrer’ pour valider la mise à jour.

Bouton ‘ Natures autorisées’

Valider la création du compte général pour pouvoir lui associer les natures autorisées.



Ce bouton est accessible si les paramètres analytiques de la société gèrent l'option « comptes généraux liés à la table des nature » et si le CG est avec « imputations analytiques » cochée.

Dans ce cas, seules les natures renseignées dans cette table seront autorisées à la saisie de ce CG. Il convient donc de renseigner par CG toutes les natures (et chapitres si gestion des chapitres) autorisées avec ce CG.

Ces autorisations sont stockées dans la table FPNATAUTOCG.

- Société/compte
 - Zones protégées, alimentées avec les informations du compte mis à jour
- Catégorie de nature
 - Renseigner la catégorie de nature correspondante, des natures de catégories différentes pouvant être saisis sur le CG en fonction des axes gérés par ce CG
- Nature analytique
 - Renseigner la nature correspondante. Elle doit exister dans la catégorie de nature saisie
- Chapitre
 - Si gestion des chapitres, renseigner le chapitre. Il doit exister dans la catégorie de nature saisie

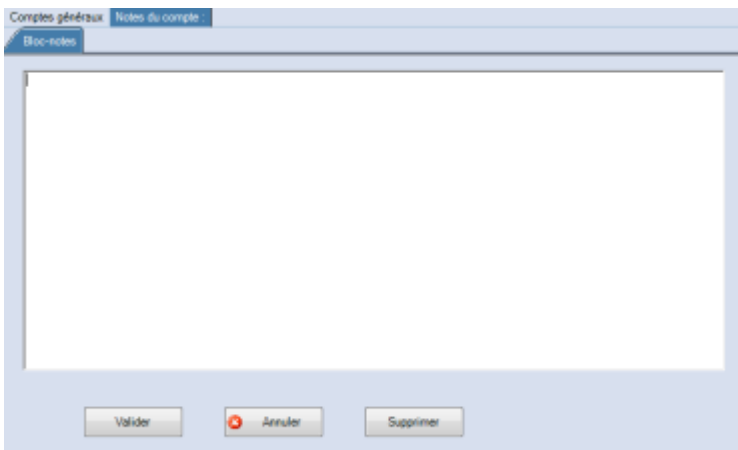
Enregistrer et répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Bouton ‘Bloc-notes’



- Facultatif

Le bloc-notes des comptes généraux est restitué dans les consultations de comptes généraux et de recherches des écritures. Il est stocké dans la table FPINFOCPTGENE.



- Le bloc-notes est toujours en mise à jour, le fait de cliquer sur le bouton donne accès à la mise à jour
- Saisir le texte et valider le bloc-notes en cliquant sur le bouton ‘Valider’
- Le bouton ‘Supprimer’ permet de supprimer physiquement un bloc-notes existant dans la table FPINFOCPTGENE
- Le bouton ‘Annuler’ équivaut à ‘Fermer’, il permet de quitter la mise en jour sans valider les modifications.